**Honorable**, **Dr JACQUES LAOUHINGAMAGNE DINGAOMAIBE**

**Transition politique au Tchad**

Dans le cadre de la transition en cours, le Gouvernement de la république du Tchad a œuvré pour la stabilité et la paix en tendant la main à toutes les forces vives de la Nation. C’est ainsi que des négociations menées à Doha au Qatar en 2022 ont permis la signature d’un accord de paix dit de Doha ayant facilité et rendu possible le retour des politico militaires au pays.

Au niveau national, le Gouvernement a organisé le Dialogue National Inclusif et Souverain (DNIS) du 20 août au 08 octobre 2022. Toutes les sensibilités politiques et socioprofessionnelles ont pleinement participé y compris la société civile.

Au terme du Dialogue National, le Conseil Militaire de Transition qui a pris le pouvoir a été dissout. Une loi d’Amnesty générale a été prise en faveur des politico militaires dont certains assurent aujourd’hui les hautes fonctions de la République.

Le Conseil National de Transition qui office de l’Assemblée nationale en cette période de transition a été élargi aux ex-politico-militaires, aux acteurs politiques et à certains membres de la Société civile ayant refusé de participé au Dialogue National.

En faveur de la cohésion sociale et de l’Unité nationale, une négociation menée sous l’égide de la Communauté Économique des États de l’Afrique Centrale (CEEAC) a abouti à la signature d’un accord de Kinshasa le 31 octobre 2023 qui a permis le retour au pays d’un leader et des membres d’un parti politique en exil.

Après l’adoption de la nouvelle Constitution, sur la base de l’accord de Kinshasa, un premier ministre issu de l’opposition est nommé. Il a formé un gouvernement d’union Nationale qui a pour principale mission d’œuvrer pour un retour effectif à l’ordre constitutionnel.

**La ratification du deuxième Protocole facultatif au Pacte International relatif aux droits Civils et Politiques**: (PIDCP) visant à abolir la peine de mort fait partie du deuxième point des engagements solennels pris par le Gouvernement de la République du Tchad à l’occasion de la commémoration du 75ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme le 11 décembre 2023 à Genève. La délégation réitère ici cet engagement du Gouvernement.

**État d’adhésion et ratification de certaines conventions :**

En outre, le Gouvernement de la République a engagé la procédure de ratification de plusieurs conventions ci-après :

* La Convention sur la prévention et la répression du crime de génocide ;
* La Convention de 1960 concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l’enseignement ;
* Le Protocole facultatif se rapportant au Pacte International sur les droits économiques, sociaux et culturels ;
* Le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
* Le Protocole facultatif à la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes.
* L’Amendement de Kampala au statut de Rome sur le crime d’agression
* Le Protocole facultatif à la convention relative aux droits de l’enfant établissant une procédure de présentation de communication